

## COUR SUPRÊME DU YUKON

SUCCESSION DE \_\_\_\_\_, défunt  
AUSSI CONNU SOUS LE NOM DE \_\_\_\_\_

### ASSIGNATION À PRODUIRE DES LETTRES D'HOMOLOGATION OU DES LETTRES D'ADMINISTRATION

Destinataire : [*nom et adresse de la personne détenant les lettres  
d'homologation ou les lettres d'administration*]

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Attendu qu'une action en révocation des lettres d'homologation [*ou des lettres  
d'administration*] du testament [*ou de la succession*] de

délivrées à \_\_\_\_\_ le [*date*]  
\_\_\_\_\_ a été introduite;

Ordre vous est donné de délivrer les lettres d'homologation [*ou les lettres  
d'administration*] originales à la Cour suprême du Yukon, Palais de justice, 2134,  
Second Avenue, à Whitehorse, au Yukon, Y1A 5H6, dans les 21 jours à compter  
de la date de la signification de la présente assignation (sans compter le jour de  
la signification), peu importe le lieu de résidence. En outre, vous ne devez pas  
agir en vertu des lettres d'homologation [*ou des lettres d'administration*] sans  
l'autorisation de la cour.

Fait le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature [*personne délivrant  
l'assignation ou son avocat*]

\_\_\_\_\_  
Nom en lettres moulées [*personne  
délivrante l'assignation ou son avocat*]

